



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**LISTE DES PIÈCES À FOURNIR
POUR LA MISE EN PLACE DE LA RÉMUNÉRATION
DES MAÎTRES DÉBUTANTS et N'AYANT PAS DE DOSSIER CONNU DANS
L'ACADÉMIE DE CRETEIL**

Année scolaire 2017 / 2018

A/ DOSSIER ADMINISTRATIF

- 1° - Justificatif d'état civil (photocopie de la carte d'identité ou du passeport).
- 2° - Demande d'extrait de casier judiciaire n° 2 dûment complétée par l'intéressé(e).
- 3° - État signalétique et des services militaires.
- 4° - Certificat médical d'aptitude aux fonctions d'enseignant délivré par un médecin agréé (liste des médecins agréés sur le site de l'ARS : <http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Liste-des-medecins-agrees>)
- 5° - Déclaration sur l'honneur de l'intéressé(e) attestant qu'il n'a fait l'objet ni de mesure d'exclusion de la fonction publique ni de sanction disciplinaire.
- 6° - Copie de tous les titres, diplômes, brevets, possédés par l'intéressé(e)
- 7° - Curriculum vitae établi par l'intéressé(e) indiquant ses services antérieurs et précisant les établissements et dates d'exercice, les fonctions remplies et les services accomplis.

B/ DOSSIER COMPTABLE

- 1° - Attestation de non rémunération par l'Etat.
- 2° - Procès-verbal d'installation.
- 3° - Fiche de renseignements.
- 4° - Relevé d'identité bancaire ou postal (les chèques annulés ne sont pas admis par la direction des finances publiques).
- 5° - Certificat de scolarité pour tout enfant âgé de plus de 16 ans ou copie du contrat d'apprentissage pour les enfants entre 16 et 18 ans.
- 6° - Photocopie de la carte vitale
- 7° - Demande de prise en charge des frais de transport.